

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 FEVRIER 2012**

Délibération
n° 2012.02.010

**Extension ZI n°3 à
L'Isle d'Espagnac :
cession de parcelle à
la société ALPES
CONTROLE -
Modification de la
délibération n°9 du 3
février 2011**

LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE DOUZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 janvier 2012**

Secrétaire de séance : Nicolas BALEYNAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Redwan LOUHMAI, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Yves BRION à Madeleine LABIE, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Djillali MERIOUA à Rachid RAHMANI, Catherine PEREZ à Dominique THUILLIER, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Zahra SEMANE à Jean-François DAURE

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2012

**DELIBERATION
N° 2012.02.010**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**EXTENSION ZI N°3 A L'ISLE D'ESPAGNAC : CESSION DE PARCELLE A LA SOCIETE ALPES
CONTROLE - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°9 DU 3 FEVRIER 2011**

Par délibération n°9 du 3 février 2011, le conseil communautaire a approuvé la vente à la société ALPES CONTROLE, ou à toute société portant le projet immobilier pour son compte, du lot n°7, d'une surface de 2 407 m², cadastré AB 214 et AC 192, situé sur l'extension de la ZI n°3, au prix de 72 210 € HT.

En application de la loi de finances rectificative pour 2010 du 9 mars 2010, lors de cessions de terrains nus n'ayant pas supportés de TVA à l'achat, il convient d'appliquer la TVA sur la marge, calculée par différence entre le prix d'achat du terrain, majoré des frais annexes liés à l'achat et le prix de vente.

Pour la cession de terrain sur l'extension de la ZI n°3, la valeur moyenne d'achat des terrains au 1^{er} janvier 2010 est de 5,99 €/m², le prix de vente étant fixé à 30 € HT/m².

La marge s'élève donc à : 30 € – 5,99 € = 24,01 €/m².

La TVA à appliquer est la suivante : 24,01 € x 19,6 % = 4,71 €, soit sur la superficie totale un montant de TVA de 11 327,25 € (4,71 x 2 407 m²).

La somme totale à régler pour cette acquisition par la société ALPES CONTROLE s'élève donc à 83 537,25 € TTC (72 210 € + 11 327,25 €) et non pas à 86 363,16 € TTC comme mentionné dans la délibération n°9 du 3 février 2011.

Je vous propose :

DE MODIFIER la délibération n°9 du 3 février 2011 afin de corriger le montant de l'acquisition pour le lot n°7, situé sur l'extension de la ZI n°3, qui s'élève à 83 537,25 € TVA incluse. Les frais associés à cette vente restent à la charge de l'acquéreur.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

07 février 2012

Affiché le :

07 février 2012